



1188 Gimel, le 20 novembre 2012

CONSEIL COMMUNAL  
DE GIMEL

## **RAPPORT**

### **sur le préavis municipal N°05-2012**

Monsieur le Président,  
Mesdames & Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de :

Jacot Jean-François	Président
Bastian Cyril	
Debonneville Sébastien	
Pittet Gilbert	
Debonneville Frédéric	Rapporteur

S'est réunie à 4 reprises, soit :

- 11 septembre 2012
- 25 septembre 2012
- 02 octobre 2012
- 09 octobre 2012
- 20 Novembre 2012

Lors de notre première séance, nous avons étudié l'élaboration du concept régional, comparé le nouveau règlement à l'ancien.

De là plusieurs questions en sont ressorties.

Lors de notre deuxième et troisième séance Monsieur Roberto Houmard, Municipal en charge a pu nous renseigner. Nous le remercions beaucoup pour sa disponibilité.

Les deux dernières séances ont été consacrées à l'élaboration du présent rapport.

Notre réflexion s'est portée sur les points suivants :

Taxe au sac ou au poids, Modification de l'article 9, Entreprises et commerces, Article 12, taxes.

## Taxe au sac ou taxe au poids

Pour la commune de Gimel l'investissement financier d'une taxe au poids s'élèverait entre 500'000.- et 600'000.-

Pour la commission, le choix de la taxe au sac nous semble la plus appropriée :  
Pas de modification de l'infrastructure pas d'investissement financier et une mise en place rapide.

## Taxes

Actuellement la commune prend à sa charge une somme non négligeable d'environ 70'000.- afin de couvrir la perte du compte 450 ordures ménagères et déchets.

Dorénavant selon la loi fédérale du 7 octobre 1983, la taxe forfaitaire additionnée de la taxe au sac devront couvrir entièrement les frais d'évacuation des déchets.

En conséquence, la taxe au sac amènera une augmentation financière sensible due au principe de l'autofinancement des déchets. (cf tableau comparatif)

## Observations

La commission rend attentive la Municipalité qu'une augmentation du volume des déchets due au tri des ordures ménagères se reportera à la déchetterie de Gimel.  
Il nous semble nécessaire qu'une réorganisation du personnel communal, ait lieu sur le site.

## En conclusion

La Commission unanime propose :

- 1 : D'accepter l'amendement tel que proposé.
- 2 : D'approuver le nouveau règlement communal sur la gestion des déchets en remplacement du règlement actuellement en vigueur.
- 3 : D'autoriser sa mise en application dès le premier janvier 2013

Jacot Jean-François

Président

Bastian Cyril

Debonneville Sébastien

Pittet Gilbert

Debonneville Frédéric

Rapporteur

The image shows four handwritten signatures in black ink. The first signature is at the top right, above the name 'Jacot Jean-François'. The second signature is below it, to the left of the name 'Bastian Cyril'. The third signature is below that, to the left of the name 'Debonneville Sébastien'. The fourth signature is at the bottom, to the left of the name 'Debonneville Frédéric'. The signature for 'Pittet Gilbert' is not clearly visible but is implied to be between the second and third signatures.

## COMPARATIF DU MONTANT A PAYER A LA TAXE AU SAC - 35 lt.

Montants hors TVA

Nbre de personnes	Taxe 2012 selon ancien système	Taxe réelle pour couvrir tous les frais - 2012	Différence non taxée pour 2012	Nvelle taxe - 2013	Coût des sacs - annuel / 52 sem.	Coût réel pour 2013	Ecart coûts
1 p. / 1 EM	140.00	208.00	68.00	120.00	104.00	224.00	16.00
2 p. / 1.8 EM	252.00	374.40	122.40	240.00	156.00	396.00	21.60
3 p. / 2.4 EM (1 enfant -18 ans )	336.00	499.20	163.20	240.00	208.00	448.00	(51.20)
4 p. / 2.8 EM (2 enfants - 18 ans)	392.00	582.40	190.40	240.00	260.00	500.00	(82.40)
5 p. / 3 EM (3 enfants - 18 ans)	420.00	624.00	204.00	240.00	312.00	552.00	(72.00)

## Taxe Réelle 2012

## Taxe facturée 2012

Total Charges 2011	352'344.67		0.00
		Ordures Ménagères	61'801.25
./ Incinération déchets carnés	(3'077.71)	Déchets Encombrants	144'974.72
./ Ajustement TVA	(6'989.32)	Bois	29'245.95
Coût ajustés	342'277.64		236'021.92
+ Frais administratifs	2'000.00		2'000.00
+ Enc. Déchets carnés	2'811.45		0.00
./ Rétrocession verre	(8'974.03)		0.00
./ Rétrocession SENS / SWICO	(3'141.06)		0.00
./ Rétrocession PET	(162.75)		0.00
./ Recette taxe entreprises	(39'264.55)	./ Recette taxe entreprises	(39'264.55)
./ Coût déchets communaux	(11'101.00)	./ Coût déchets communaux	(11'101.00)
Coût déchets 2011 à couvrir	284'445.70		187'656.37
Taxe réelle	208.26		137.40
Arrondie pour 2012	208.00		140.00